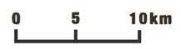


Réunion d'information LEADER

Le Pays Sisteronais-Buëch



- Chef Lieu de Canton
- Office de tourisme
- Gare



SOURCE : DAT - SATE - MEP
Fond SIGM/R120

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fonctionnement de LEADER

- ✓ LEADER est un dispositif de financement européen visant à engager des actions sur les territoires ruraux.
- ✓ La gestion de LEADER est confiée à un Groupe d'Action Locale (GAL), interlocuteur unique des porteurs de projet au sein duquel siège un Comité de Programmation (CP).
- ✓ Le CP est l'organe décisionnel du GAL. Il sélectionne les opérations s'inscrivant dans le plan de développement en étant le seul juge de leur opportunité. Celui-ci est constitué à parité d'élus et de socioprofessionnels et compte 22 membres titulaires (& 22 suppléants).

La thématique :

Un éco-territoire en marche

- ✓ LEADER a pour priorité d'inscrire notre Pays dans une démarche *d'éco-territoire* en visant notamment à :
 - ✓ Garantir le « bien vivre » et la qualité de vie
 - ✓ Accompagner une politique d'aménagement et de développement concertée
 - ✓ Conforter les actions s'inscrivant dans le Développement Durable
 - ✓ Soutenir les démarches partenariales publiques privées
 - ✓ Eviter l'exode rural et faciliter l'accueil des nouveaux arrivants

La thématique :

Un éco-territoire en marche

- ✓ L'objectif est de construire des opérations permettant de répondre, dans l'intérêt des habitants, aux besoins du territoire, (par exemple en adaptant l'offre de services, en favorisant leur accessibilité, en diversifiant l'économie locale...) tout en préservant le cadre de vie.
- ✓ Pour y parvenir, LEADER est doté d'une enveloppe de 3,6 M d'euros pour le Sisteronais-Buëch (dont 1.3 M d'€ de financements européens FEADER).

Le plan de développement de notre GAL

- ✓ Axe n° 1 : Adaptabilité et/ou accessibilité aux services essentiels
- ✓ Axe n° 2 : Optimiser et diversifier l'économie locale
- ✓ Axe n° 3 : Coopération inter GAL : Coopération autour de l'éco-mobilité rurale
- ✓ Axe n° 4 : Animation, gestion, suivi et évaluation du LEADER

Axe n°1 : Adaptabilité et/ou accessibilité aux services essentiels (1/2)

Ce dispositif vise à :

- ✓ la réalisation d'un schéma de service, d'études stratégiques à l'échelle du Pays et d'études approfondies associées (thématiques, de faisabilité et/ou infra-territoriales)
- ✓ l'accompagnement de projets en lien avec le schéma de service favorisant la mobilité et l'accessibilité aux services
- ✓ le soutien aux commerces de proximité (représentant la dernière activité de même nature exercée sur la commune).

Axe n°1 : Adaptabilité et/ou accessibilité aux services essentiels (2/2)

Les actions soutenues pourraient être par exemple :

- ✓ Le développement de services culturels,
- ✓ Le développement de soins et services à domicile,
- ✓ La création de nouveaux services au sein des commerces de proximité,
- ✓ La mise en place de solutions « nouvelles » d'accessibilité aux services
- ✓ ...

Axe n°2 : Optimiser et diversifier l'économie locale (1/2)

Ce dispositif vise à :

- ✓ Accompagner des filières économiques locales par des études stratégiques de développement à l'échelle du Pays
- ✓ Sensibiliser à l'éco-territorialité par des actions de communication innovantes
- ✓ Promouvoir une approche concertée et partenariale de l'économie à travers :
 - ✓ L'accompagnement et les actions collectives
 - ✓ La diversification économique des ménages agricoles
 - ✓ La diversification des activités des micro-entreprises
 - ✓ La promotion des démarches éco-touristiques

Axe n°2 : Optimiser et diversifier l'économie locale (2/2)

- ✓ Les actions soutenues pourraient être par exemple :
 - ✓ l'accueil ou le développement de points de vente directe,
 - ✓ le développement de nouveaux modes d'accompagnement, de formations et de produits à destination de publics cibles,
 - ✓ la création de campagnes d'information
 - ✓ ...

Axe n°3 : Coopération autour de l'éco-mobilité rurale

Les thématiques abordées dans le cadre de la coopération sont :

- ✓ Organisation/conception de la mobilité en milieu rural
- ✓ Développement des filières éco-touristiques d'excellences

Axe n°4 : Animation, gestion, suivi et évaluation du LEADER

- ✓ Fonctionnement de l'équipe technique du GAL.
- ✓ Suivi et évaluation du dispositif.

L'approche LEADER soutient des projets :

- ✓ ayant un souci de qualité et d'exemplarité
- ✓ ayant un caractère « pilote »
- ✓ fondés sur la mise en œuvre d'approches innovantes (en termes de contenu et/ou de méthode)
- ✓ transversales (entre acteurs et secteurs d'activités)
- ✓ transférables sur d'autres territoires.

Le financement d'un projet

Les projets s'inscrivant dans la démarche pourront bénéficier :

- ✓ d'un taux d'aides publiques *pouvant aller* jusqu'à 80% (et même 100% dans certains cas particuliers).
- ✓ d'un cofinancement FEADER de 55% de l'aide publique avec un plafond de 15 000 € (à l'exception des dossiers jugés emblématiques par le CP).

Le Pays le Sisteronais-Buëch et Leader

- ✓ Accompagnement de l'animation du dispositif
- ✓ Réunion de préparation des comités de programmation
- ✓ Repérage et accompagnement des porteurs de projets privés
- ✓ Suivi et évaluation

Contacts

Audrey MATT et Thibaut ELAPHOS

1 Place de la République - BP 100

04200 SISTERON

Tél : 04.92.61.49.86 – Fax : 04.92.35.25.92

Courriel : gal@pays-sisteronais-buech.fr

www.pays-sisteronais-buech.fr